

Le 12 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 12 juin 2017 à 20h et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-123-06-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

SM-124-06-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2017

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 8 mai 2017 tel que rédigé.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe l'assistance des rencontres au cours du mois.

SM-125-06-17

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de mai 2017 au montant de 472 383,05 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires : 65 577,63 \$
comptes à payer : 59 197,33 \$
journaux des déboursés : 347 608,09 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MAI 2017

La directrice générale / greffière-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 mai 2017 et est disposée à répondre aux questions.

SM-126-06-17

MODIFICATIONS : PROTOCOLE D'ENTENTE : COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente d'échange de biens et de services est survenu entre la Commission scolaire de Portneuf et la Ville en février 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de réviser ce protocole annuellement;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Portneuf désire apporter certaines modifications suivant le constat fait après l'année d'application de ce protocole;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte les demandes proposées par la Commission scolaire de Portneuf qui sont :

- De fixer la tonte des terrains à 5 200,\$
- De contribuer financièrement pour 1 000,\$ par année pour l'achat de matériel utilisé dans les cours de natation après que le directeur des loisirs ou son remplaçant ait pu consulter et commenter la liste;
- De partager à 50% le contrat d'entretien (pièces et main-d'œuvre) pour les vélos de spinning.

SM-127-06-17

EXPOSITION AGRICOLE

CONSIDÉRANT que suivant l'offre de service déposée par madame Nathalie Plamondon à la Ville pour une contribution financière de 4 000,\$ tel qu'octroyée depuis 2012;

CONSIDÉRANT la rémunération reçue par madame Plamondon de la Société d'agriculture de Portneuf cette année;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, la Ville contribue également à l'Expo agricole par le prêt d'employés municipaux dans certaines tâches de préparation et lors de la tenue de l'évènement et absorbe 50% du déficit, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil verse en 2017 un montant de 2 100,\$ à madame Nathalie Plamondon.

QUE le Conseil pourra donner un bonus de 1 000,\$ à madame Plamondon, s'il n'y a aucun déficit pour l'expo agricole de 2017, payable après la réception et consultation des états financiers par les élus.

QUE pour la prochaine année, qu'une entente soit redéfinie avec la Société d'agriculture de Portneuf.

SM-128-06-17

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX
D'HABITATION**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Cap-Santé, l'Office municipal d'habitation de Deschambault, l'Office municipal d'habitation de Donnacona, l'Office municipal d'habitation de Neuville, l'Office municipal d'habitation de Pont-Rouge, l'Office municipal d'habitation de Portneuf, l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ubalde ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Cap-Santé, de Deschambault, de Donnacona, de Neuville, de Pont-Rouge, de Portneuf, de Rivière-à-Pierre, de Saint-Basile, de Saint-Casimir, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-

Cartier, de Saint-Marc-des-Carières, de Saint-Raymond et de Saint-Ubalde un projet d'entente de regroupement et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE

les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'

après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Cap-Santé, l'Office municipal d'habitation de Deschambault, l'Office municipal d'habitation de Donnacona, l'Office municipal d'habitation de Neuville, l'Office municipal d'habitation de Pont-Rouge, l'Office municipal d'habitation de Portneuf, l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ubalde suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

SM-129-06-17

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU
CONSEIL**

CONSIDÉRANT

les modifications apportées à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT

l'obligation d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires selon les articles 319-320 de L.C.V.;

CONSIDÉRANT

que des élections municipales sont prévues à l'automne et qu'il y a lieu de devancer la séance du conseil du 10 octobre au 2 octobre en cas de déclenchement d'élection;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil modifie le calendrier des séances ordinaires pour fixer la date du 2 octobre afin de permettre la tenue de cette séance ordinaire en cas d'élections municipales.

Mois	Lundi	Heure
Janvier	16	20h00
Février	13	20h00
Mars	13	20h00
Avril	10	20h00
Mai	8	20h00
Juin	12	20h00
Juillet	10	20h00
Août	14	20h00
Septembre	11	20h00
Octobre	2	20h00
Novembre	13	20h00
Décembre	11	20h00

SM-130-06-17

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC :
DÉMISSION ET OFFRE D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT que madame Lyne Héroux, responsable des opérations au bureau de la SAAQ, a remis sa démission le 23 mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la personne à ce poste afin de maintenir le service à la population;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une offre d'emploi soit publiée dans le Courrier de Portneuf afin de combler le poste.

QU'un comité de sélection composé soit mis en place et qu'il soit composé de deux membres du Conseil, d'un élu d'une municipalité faisant partie de l'entente pour le partage des coûts en cas de déficit et de la directrice générale/greffière-trésorière.

QUE le Conseil remercie madame Lyne Héroux pour le bon travail effectué pour la SAAQ de Saint-Marc-des-Carières depuis les dernières années.

PROJET DE LOI N° 122 : DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

QUE le Conseil demande qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DEMANDES DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT que des citoyens, dont plusieurs ont des enfants, ont constaté que la vitesse des automobilistes est très souvent supérieure à

la limite de 30km/h dans plusieurs rues de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT qu'une demande est faite à la Ville d'accentuer les mesures de sécurité routière afin de faire diminuer la vitesse de circulations dans les rues;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil propose un projet pilote jusqu'à l'automne en installant trois (3) bollards qui rappelleront la limite de vitesse à trois (3) endroits qui seront déterminés en collaboration avec les citoyens ayant fait la demande.

QU'un suivi soit fait en octobre 2017 avec la Ville afin d'évaluer les effets de cette mesure.

QU'un rappel sur le respect des limites de vitesse soit fait dans le Carriérois pour l'Été et pour la rentrée scolaire.

QUE le Conseil demande à la Sûreté du Québec s'ils peuvent intensifier leur présence dans les rues de Saint-Marc-des-Carières ou faire davantage de surveillance particulièrement pour les limites de vitesse.

SM-133-06-17

ACHAT D'UN PICK-UP

CONSIDÉRANT les besoins croissants de la Ville en terme d'équipement pour assurer le bon fonctionnement des travaux prévus par la voirie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajout d'un camion à la flotte actuelle;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics, suivant des recherches, a trouvé un pick-up correspondant aux besoins pour les travaux à effectuer et qu'une inspection mécanique a été faite au garage Yvon Rivard;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise l'achat d'un camion de marque GMC 1500, Kincab, 4X4, 2007, 120 000 km au montant de 12 000,\$ taxes en sus, chez Pièces d'autos M.J.T. inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-32000-724.

SM-134-06-17

DÉROGATION MINEURE : 307 RUE DE LA STATION

CONSIDÉRANT que le propriétaire veut régulariser la situation quant à la position et la dimension du garage ainsi que de la position du réservoir d'huile afin de finaliser la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser une dérogation mineure pour le garage et le réservoir d'huile;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 12 juin, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve les dérogations tels que présentées :

- une dérogation sur la marge arrière de 0.73 mètre au lieu d'un (1) mètre soit une dérogation de 0.27 mètre sur l'emplacement d'un bâtiment accessoire résidentiel (garage) et une dérogation sur la marge latérale du même bâtiment de 0.84 mètres au lieu d'un (1) mètre, soit une dérogation de 0.16 mètres;
- une dérogation sur l'emplacement d'un réservoir d'huile situé à 2.41 mètres au lieu de 3 mètres, soit une dérogation de 0.59 mètre.

SM-135-06-17

DÉROGATION MINEURE : 221 BOULEVARD BONA-DUSSAULT

CONSIDÉRANT que la Ville désire promouvoir le développement économique et industriel de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un imbroglio lors de l'adoption de la résolution SM-291-16 datée du 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser une dérogation

mineure pour la construction d'un bâtiment principal industriel;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 12 décembre, il n'y avait pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principale industriel, le Conseil approuve les dérogations mineures suivantes :

- une marge de recul par rapport à un cours d'eau permanent à 15.09 mètres au lieu de 20 mètres, soit une dérogation de 4.91 mètres;
- une dérogation par rapport à la marge de recul arrière de 3.86 mètres au lieu de 5 mètres, soit une dérogation de 1.14 mètre.

SM-136-06-17

**FACTURES : AUDIT DES LIVRES ET COMPTES 2016: BÉDARD
GUILBAULT**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 26 850,\$, taxes en sus, à Bédard Guilbault pour la vérification des livres pour l'année 2016 dont voici le détail :

#70818	Travaux supplémentaires, consultations, rencontres et discussions	5 375,\$
#70819	Audit des livres et comptes	21 475,\$

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-13000-413.

SM-137-06-17

**RÉFECTION 3^E RANG EST : TRANSPORT ET DISPOSITION DE
SOLS CONTAMINÉS**

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection pour le 3e Rang Est ont été autorisés selon la résolution SM-036-02-17;

CONSIDÉRANT que des contaminants dans le sol ont été trouvés lors des travaux effectués pour le remplacement des ponceaux et que la composition du sol argileux n'en permet pas la réutilisation pour la réfection de la route;

CONSIDÉRANT que la recommandation du Laboratoire LEQ ainsi que l'ingénieur en charge du projet recommandent que ce matériel soit acheminé par Pagé Construction vers un site autorisé pour décontamination;

CONSIDÉRANT que Pagé Construction a fourni une soumission des coûts pour un montant de 97 911,\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise Pagé Construction à disposer du matériel vers le site de la compagnie Enfoui-Bec suivant la soumission reçue au montant de 97 911,\$, taxes en sus.

SM-138-06-17

**DISTRIBUTION D'UN DOCUMENT DE TYPE ACCROCHE
PORTE AUX CITOYENS : PROGRAMME POUR AIDER LES
AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Marc-des-Carières participe au projet « Bien vieillir chez soi »;

CONSIDÉRANT que les deux travailleurs de milieu ont pour objectif de rejoindre les aînés vulnérables et leur offrir de l'information pour mieux connaître les organismes et services auxquels ils ont droit, les référer et les accompagner au besoin dans leurs démarches;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise les deux travailleurs de milieu auprès des aînés à faire du porte-à-porte pour promouvoir davantage le projet à la population en distribuant un document de type accroche-port au cours de la saison estivale.

SM-139-06-17

**TOURNOI DE GOLF : CAISSE DES JARDINS DE L'OUEST DE
PORTNEUF**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise l'achat de deux billets golf et souper au montant de 140,\$ à l'activité du tournoi de golf de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf tenue le 16 juin 2017.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire 02-11000-346.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-140-06-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 21h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire